

# LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

OCTOBRE 2020 N° 260

*Presqu'île de charme*



Une RENTRÉE des classes 2020 à Saint-Mandrier



VILLE DE  
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville  
Place des Résistants  
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
04 94 11 51 60  
[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)  
f Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer





# ÉDITO

Les pluies automnales tant attendues sont arrivées éliminant le risque incendie et apportant l'arrosage nécessaire aux plans de pins et chênes replantés. Nous avons eu une pensée pour les communes voisines sinistrées et malheureusement je crains fort que ces intempéries soient à terme à répétition à cause du réchauffement climatique.

La Covid est toujours présente et il nous faut tous être vigilants pour que demain nous puissions retrouver une vie normale sans contraintes et sans peur. Mais dans cette attente, il nous appartient à tous de suivre les recommandations pour se protéger ainsi que pour protéger nos familles.

Nous sommes conscients que dans cette période difficile, les Mandréens ont besoin toutefois de vivre en pratiquant des activités culturelles ou sportives, et nous essayons de délivrer les autorisations d'occupation de salle pour permettre cette ouverture ces pratiques. Mais Cependant, cela ne signifie pas

pour autant l'abandon des gestes barrières et chaque association est responsable de leurs applications, et nous leur faisons confiance.

A partir du 8 octobre, se dérouleront à l'Ermitage des ateliers dédiés à l'Environnement et à la nature, accessibles à tous, enfants et parents, et qui se termineront par la fête de la cougourdo, moment traditionnel à l'Ermitage.

Je serai très heureux de vous rencontrer à cette occasion et d'échanger avec vous sur nos objectifs de préservation de notre patrimoine environnemental.

Le Maire,  
Gilles **VINCENT**



MÉTROPOLE  
**TOULON**  
**PROVENCE**  
**MÉDITERRANÉE**



## INOS JOIES, NOS PEINES...

### BONJOUR LES BÉBÉS !

**LENOIR MALLET Keynän** 11/09/2020

### VIVE LES MARIÉS !

**Julia FENOY & Florian IMBERT**  
05/09/2020

**Saskia SALZMANN & Julien GOMBOLI**  
05/09/2020

**Pauline GUILLOT & Noël BERTRAND**  
15/09/2020

**Jeanne ILLIEN & Antoine PITANCE**  
18/09/2020

**Corinne THEODORE & Pierre COUREY**  
19/09/2020

### ILS NOUS ONT QUITTÉS

**PROPST Danielle** 06/08/2020 78 ans  
**VINAS-ESTELLE Marlène**

12/08/2020 57 ans  
**SIMOËS Gisèle** 14/08/2020 84 ans

**MATHIEU Jean-François**  
20/08/2020 78 ans

**DELAMOTTE Mireille** née VIÉVILLE  
22/08/2020 93 ans

**BORDON Jean François**  
23/08/2020 86 ans

**MORGUL Vladimir**  
25/08/2020 88 ans

**BOURLARD Madeleine** née GAIMARD  
27/08/2020 93 ans

**CONTE Jacques** 27/08/2020 74 ans

**ENFRU Joseph** 06/09/2020 89 ans

**HALIMI Yvan** 09/09/2020 87 ans

**GASPÉRINI Claudine**  
18/09/2020 93 ans

**SONNEVILLE Jean-Claude**  
14/09/2020 75 ans

### PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18h00 à 08h00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17. L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

### VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis à l'accueil de la Mairie.

### LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Disponible sur

[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

**Directeur de la Publication :** Gilles VINCENT  
**Rédaction, création graphique, mise en page :** Service Vie de la Cité.

**Crédits photos :** Vie de la Cité, associations, Patrick LECONTE, Lydia FOURNIE

**Impression :** Imprimerie Joubert  
06517 CARROS

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : [viecte@ville-saintmandrier.fr](mailto:viecte@ville-saintmandrier.fr)

## DROIT DE RÉPONSE de l'Association de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier-sur-Mer

Concernant l'article paru dans le magazine municipal n° 258 du juillet/août 2020 intitulé : "Intox d'une association et infos de la municipalité : Les Mandréens jugeront"

M. le Maire consacre plus de 3 colonnes du Magazine municipal d'information n° 258 de Juillet – Août 2020 pour écrire dans trois longs articles tout le mal qu'il pense de l'APE, de ses actions et de ses membres.

D'après lui, l'association, au lieu de défendre l'environnement, l'attaquerait de façon « incessante » et s'acharnerait à faire échouer les projets d'intérêt public comme le projet de la propriété Fliche ou, auparavant, celui du Domaine de l'Ermitage.

Concernant les propriétés Fliche et de l'Ermitage évoquées par M. le Maire : Il s'agit de propriétés agricoles qui ont été protégées dès 1986 par la loi Littoral.

Malheureusement la municipalité, refusant d'appliquer la loi "Littoral" sur ces sites, s'est acharnée à classer une partie de ces propriétés en zone constructible dans ses documents d'urbanisme successifs : d'abord dans l'ancien plan d'occupation des sols (POS) puis dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

C'est contre ces projets d'urbanisation et de constructions de lotissements et non contre M. Vincent, que, depuis des années, l'APE se mobilise afin de préserver ces sites patrimoniaux pour le bien des Mandréens. Et la justice nous a donné raison régulièrement.

C'est bien pour son refus d'appliquer la loi « Littoral » que la municipalité, représentée par son Maire, a été condamnée à de nombreuses reprises et contrainte à renoncer à ses projets d'urbanisation.

Concernant le domaine de l'Ermitage, page 3 du Mandréen, M. le Maire affirme que « c'est donc bien le rachat par le Conservatoire des parts majoritaires du domaine détenues par Max Juvenal et Mme Juvenal, qui a rendu le domaine inconstructible et non pas ceux qui, depuis des années, s'évertuent à s'en déclarer les uniques sauveurs ». Non monsieur le Maire, c'est le rôle majeur qu'a joué l'APE qui a permis la préservation du site, accompagné par la volonté du représentant du Conservatoire du Littoral, M. Desplats, qui n'a eu de cesse de travailler pour l'achat du Domaine par le Conservatoire.

Aussi, si l'APE se réjouit de l'investissement, ultérieur, de la commune dans la gestion du Domaine, à laquelle nous participons par ailleurs en tant que membre de son Comité de Pilotage, nous devons citer les différents acteurs qui ont œuvré pour la préservation du site de l'urbanisation :

- L'APE qui, dès 1990, saisit le Conservatoire du Littoral pour faire inscrire le site dans le périmètre des acquisitions prioritaires du Conservatoire. L'APE qui s'oppose ensuite, avec ses faibles moyens d'association loi 1901, par des pétitions et des recours, à la volonté réitérée de la municipalité d'urbaniser le Domaine au mépris de la loi Littoral : projets de route, de parkings, de lotissements et classement d'une partie du domaine agricole en zone à urbaniser dans le POS puis dans le projet de PLU en 2006 (les détails des actions de l'APE sont accessibles sur le site [www.ape83430.fr](http://www.ape83430.fr)),
- Le représentant du Conservatoire du Littoral, M. Desplats, principal acteur de cette sauvegarde, qui n'a eu de cesse de travailler pour l'achat du Domaine par le Conservatoire,
- M. Max Juvénal qui, en 2006, décide de vendre ses parts du Domaine au Conservatoire du Littoral,

- La Cour d'Appel de Marseille, enfin, qui suite au recours déposé par l'APE en 2003, tranche en décembre 2006, contraignant la municipalité à modifier son projet de PLU : le domaine doit être considéré comme un espace naturel remarquable inconstructible, protégé par la loi Littoral.

Le site devenu inconstructible, en 2007, le Conservatoire du littoral faisait l'acquisition de la totalité du Domaine.

M. Desplats a publié un livre intitulé « Batailles en bord de mer » dont nous vous recommandons la lecture. La quatrième de couverture indique que « Ce livre révèle quelques-unes de ces négociations : les appétits des affairistes, les pressions des aménageurs, les enjeux écologiques, politiques et sociaux. D'arrangements en compromis occultes, de coups bas en coups tordus, de complicités en accords tacites..., ces récits racontent la protection du littoral et le sauvetage de sites emblématiques ».

Sur l'affaire de l'Ermitage, M. Desplats se félicite du succès des actions de l'APE en ces termes « *La mobilisation et la détermination de l'Association locale de la Protection de l'Environnement (APE) ont fini par avoir raison de ce projet funeste à coups de tracts, de pétitions et de contentieux* ».

Et s'il en est un qui connaît bien les rôles de chacun, c'est bien monsieur Desplats.

**Sur la Propriété Fliche**, M. le Maire fait une interprétation très personnelle des jugements successifs qui ont concerné cette propriété. En effet, jusqu'à la décision du Conseil d'État en 2015, la municipalité a toujours nié le caractère patrimonial du site, hormis la Pinède. Elle a refusé d'y appliquer la loi Littoral en y délimitant des zones constructibles et en y accordant des permis de construire : d'abord 36 logements résidentiels puis 18 villas. Ici encore rappelons donc les faits.

En 2003, le Tribunal, saisi par l'APE, a rappelé l'inconstructibilité du site au titre de la loi Littoral et annulé partiellement le POS qui, hors pinède, classait la propriété en zone urbaine constructible. Malgré cela, le PLU, voté en 2007 par la municipalité reclassait une partie du site en zone constructible, puis accordait des permis de construire, à nouveau annulés par le Tribunal en 2013 et 2015.

Pourtant en 2017, la municipalité réitère : le dernier PLU voté en 2017 reclasse une partie du terrain en zone constructible et prévoit la création d'un parking le long de l'allée de platanes, classement une fois encore invalidé par la Justice en 2019, suite au dernier recours de l'APE.

La municipalité, s'obstinant à réitérer ses tentatives pour urbaniser ce site, l'APE n'a eu de cesse que de s'y opposer pour protéger le site de l'urbanisation défendant ainsi la qualité de vie des Mandréennes et Mandréens.

Le Conseil d'administration de l'Association de protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier ([www.ape83430.fr](http://www.ape83430.fr))

## LA MÉTROPOLE INSTALLE SES INSTANCES DE DÉCISION ET CONSULTATIVES

Lors des conseils métropolitains des 15 et 21 juillet, qui faisaient suite aux élections municipales : Hubert FALCO a été réélu à la Présidence de TPM, pour la 4<sup>ème</sup> fois consécutive.

La constitution du bureau métropolitain, avec l'élection des 15 vice-présidents ainsi que la nomination et la constitution des 11 commissions métropolitaines ont également été entérinées.

Gilles VINCENT a été élu vice-président de la Métropole et président de la commission Protection de l'Environnement, Développement Durable, Transition Écologique et Énergétique.



## UN PROJET DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ? LE DISPOSITIF **BIEN CHEZ SOI** SE POURSUIT JUSQU'EN 2020 !



**Le dispositif "Bien chez soi", initié par la Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2018, continue d'offrir à l'ensemble des habitants de la Ville de Saint-Mandrier un accompagnement unique individualisé, indépendant et gratuit en matière de rénovation de logement.**

Que vous ayez un projet de rénovation énergétique, un besoin d'adaptation à un handicap, un vote sur les parties communes de votre copropriété ou la remise sur le marché locatif d'un logement dégradé, l'équipe **Bien chez soi** est là pour vous accompagner, tant d'un point de vue technique (diagnostic, choix des travaux, analyse des devis), que financier (identification des aides financières mobilisables).

Près d'une cinquantaine de propriétaires de la commune ont été conseillés et plusieurs projets de travaux ont vu le jour comme pour ce propriétaire occupant qui a pu lancer un projet d'envergure sur un logement inhabitable pour sa future résidence principale et pour lequel, grâce à **Bien chez soi**, il a bénéficié de 50 % de subventions\* pour l'aider à financer son projet (\*sur conditions d'éligibilité) !

Ou encore ce couple, accompagné par le conseiller de la plateforme énergétique de **Bien chez soi** dans le choix d'un équipement de chauffage au gaz adapté qui leur a fait économiser plus de 300 € par an sur leurs factures pour une maison de 100m<sup>2</sup>.

Comme eux, prenez vite contact gratuitement auprès d'un conseiller pour découvrir comment valoriser votre bien, faire des économies d'énergie et bénéficier d'aides financières pour votre projet.

**N'hésitez plus, contactez un conseiller Bien chez Soi :**

[bienchezsoi-tpm@citemetrie.fr](mailto:bienchezsoi-tpm@citemetrie.fr)

0805.69.23.20

(Appels et services gratuits)

## DROIT DE RÉPONSE de l'Association de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier-sur-Mer

**Concernant l'article paru dans le magazine municipal n° 258 du juillet/août 2020 intitulé : "Élections municipales et implication d'une association : un mélange des genres !"**

Dans un article du Mandréen intitulé « Élections municipales et implication d'une association : un mélange des genres », M. le Maire reproche aux membres de l'APE, en particulier son président et son vice-président, d'avoir participé à des réunions citoyennes et de s'être impliqués ensuite dans les dernières élections municipales. Quel scoop ! Ils ne s'en sont jamais cachés et cela a été débattu lors de l'Assemblée générale de l'APE.

Conformément aux statuts de l'Association, ils ont démissionné du Conseil d'administration dès le dépôt de leur candidature aux élections, et ils ne l'auraient pas réintégré s'ils avaient été élus. Peu d'associations mandréennes sont dans ce cas. Étonnamment, M. le Maire ne voit par contre aucun inconvénient à ce que des élus de sa liste fassent partie des Conseils d'administration, voire même dirigent d'autres associations de la commune... Ce mélange des genres a d'ailleurs été dénoncé par la Cours des comptes dans son rapport de 2019, page 4 : « *Sur le plan juridique, la forte proportion de subventions versées à des associations dont les dirigeants siègent au conseil municipal génère un risque juridique de « prise illégale d'intérêts » pour plusieurs conseillers municipaux* ».

L'éducation et la sensibilisation à la protection de l'environnement font partie des objectifs de l'APE qui a initié l'action « **Marchons vers l'école** » il y plus de 15 ans grâce au dévouement de nombreux bénévoles et au financement des adhérents et des donateurs. M. Vincent indique que pour cette action « *la subvention promise a été votée en conseil Municipal et versée* » oubliant de préciser qu'il s'agit d'un montant de 100€. Si le montant de la subvention municipale est représentatif de l'intérêt de la municipalité pour l'association, ces 100€ ve rsés pour les élèves participant à Marchons vers l'école nous apparaissent effectivement « indigents » comparés aux milliers d'euros accordés à d'autres associations.

Ce sont donc bien les adhérents de l'APE et les donateurs qui financent les actions de sensibilisation en faveur de la protection de l'environnement. Le budget de l'APE finance également les frais d'avocats qui aident l'association dans ses recours contre les projets immobiliers de la municipalité. Ce budget est bien inférieur aux provisions et frais d'avocats réglés par la municipalité pour ses nombreux dossiers au contentieux portés également d'ailleurs par d'autres que l'APE, particuliers et services de l'État, et qui grèvent le budget municipal.

L'APE, rappelons-le n'a évidemment pas été créée en 1983 pour combattre cette municipalité mais pour mener inlassablement toute action en faveur de la protection de l'environnement de notre presqu'île et de l'amélioration du cadre de vie des Mandréens ! L'APE ne peut que s'opposer aux programmes de construction démesurés en cours ou à venir sur Cavalas, la Coudoulière et les Serres Garrone tels que prévus par la municipalité dans le PLU qu'elle a approuvé en 2017.

**Le Conseil d'administration de l'Association de protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier**  
([www.ape83430.fr](http://www.ape83430.fr))

## BOURSE de RENTRÉE scolaire aux bacheliers

Les étudiants ayant été reçus au baccalauréat 2020 et poursuivant leurs études, peuvent bénéficier d'une bourse de rentrée scolaire suivant les ressources et la situation de la famille.

Se présenter au secrétariat du CCAS muni des pièces ci-dessous :

- Attestation Baccalauréat ou relevé de notes
- Justificatif d'inscription en études supérieures
- Avis d'imposition (des parents)
- RIB au nom de l'étudiant

Le dossier sera étudié en commission du CCAS.

Véronique VIENOT  
Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale  
et des Personnes Âgées

## Les ÉCOLES de la commune

La rentrée s'est bien déroulée. Tous les enseignants étaient à leur poste. Le protocole sanitaire a bien été compris des enfants, même si cela est contraignant.

Pour les activités, Le PEM n'ouvre pas la piscine aux extérieurs pour l'instant. Nous espérons que les enfants pourront reprendre cette activité plus tard dans l'année. Par contre, les activités voile et jardinage à l'Ermitage auront lieu comme prévu.

Le 4 septembre, des dictionnaires ont été distribués aux enfants de 6<sup>ème</sup>, c'est-à-dire des anciens CM2. C'est dans cette classe que la remise se fait habituellement, ce qui n'a pas pu être le cas en fin d'année scolaire 2019-2020. Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés au collège mais qui ont fait leur scolarité en CM2 à Saint-Mandrier, ces derniers peuvent retirer leur dictionnaire au guichet unique.



Grâce à nos couturières et l'équipe « masques », nous avons distribué un masque à chaque collégien ainsi qu'aux équipes éducatives du collège et de l'élémentaire.

Je continuerai, comme les années précédentes, à être à l'écoute de tous : parents, enfants, enseignants pour une scolarité heureuse dans des locaux parfaitement adaptés que nous envient les habitants d'autres communes.

Colette DEMIERRE  
Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires

## PATRIMOINE CULTUREL Les VENDANGES au domaine de L'ERMITAGE

En Provence, la vigne et le vin ont, dès l'antiquité gréco-romaine, une grande importance qui n'a jamais faibli au cours du temps.

Le jeudi 3 septembre, 35 vendangeurs bénévoles étaient présents dès 7 h au domaine de l'Ermitage car le raisin était arrivé à maturité et il ne fallait pas attendre un jour de plus. Les sécateurs bien aiguisés, les coupeurs ont permis de récolter près de 7 tonnes de grappes gorgées de soleil, versées dans des seaux et transportées sans relâche et vaillamment par les verseurs jusqu'à la benne, pour être finalement apportées à la cave coopérative de Sanary, en fin de matinée.

Le Rosé 2020 sera-t-il un bon millésime ? Le métayer Michel BRUEL en est persuadé car le raisin est très sucré et la récolte de Grenache, Cinsault et Vermentino a été abondante. Il faudra attendre le mois de février prochain pour pouvoir enfin le déguster à Saint-Mandrier et même à Matignon. En effet, le sommelier en chef du Premier Ministre a passé la commande de 46 cartons au domaine.

Le soir, les vendangeurs ont oublié leur fatigue en partageant un moment de convivialité autour de la bonne soupe au pistou préparée dans la tradition par Marie Jo BIANCO.

Et maintenant, il va falloir penser à préparer la récolte de l'an prochain...

« Le vin est de l'eau gorgée de soleil. » (Galilée)



Sylvie BECCHINO-BEAUDOARD  
Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine Culturel

### Les dictons du mois :

Août mûrit, Septembre vendange. En ces deux mois, tout bien s'arrange, puis plus tard à la saint Martin (11 novembre), tout le moût est devenu vin.

### A sant Lu, fau semenar mouei ou duro.

A la Saint Luc (18 octobre), il faut semer que la terre soit molle ou dure.

### En Octobre, lou vin se fai bouan.

En Octobre, le vin devient bon.



# UN FRANC SUCCÈS POUR L'ÉDITION 2020 DU FORUM DES ASSOCIATIONS

L'édition 2020 du Forum des associations s'est déroulée le 5 septembre dernier sur la place des Résistants, le long du quai d'Honneur.

Soleil et ciel bleu étaient au rendez-vous comme les bénévoles qui représentaient plus de 50 associations mandréennes. Sport, Culture, Environnement, Associations Patriotiques, etc., les visiteurs ont eu l'embarras du choix pour se renseigner, trouver des activités ou s'investir comme bénévole. La Mairie avait installé un stand pour répondre aux questions de la population, l'informer des projets en cours (lire ci-dessous).

Autour des démonstrations de Joutes provençales, de la SNSM ou au son des guitares de Cavalas, les nombreux participants ont passé une agréable matinée, toujours dans le respect des mesures sanitaires.

Nous remercions toutes les associations qui ont participé et souhaitons à toutes une très belle année. Soyez sûrs que la municipalité est fière de son tissu associatif et continuera de les aider à perdurer et se développer.

Romain **VINCENT**

Adjoint au Maire chargé de la Promotion touristique, des Animations culturelles et festives et des Associations

Romain **BLANC**

Adjoint au Maire chargé des Sports et des Associations sportives

## Le stand INFO-VILLE

Comme chaque année, lors du forum des associations du 5 septembre, la municipalité était présente aux côtés des associations exposantes.



Ce stand « Info Mairie » permet d'échanger et de présenter aux Mandréens les projets en cours et l'actualité marquante. Pour 2020 les sujets évoqués étaient :

1. La naturalisation de la Coudoulière avec la réhabilitation de son fort historique.
2. Le point sur l'avancement du projet du conservatoire de musique TPM et du centre aéré (qui pourra accueillir jusqu'à 100 enfants), sur la propriété Fliche.
3. Le tour d'horizon de nos 6 plages pour la saison estivale et notre partenariat renforcé avec l'ARS et la "Certification de qualité des Eaux de Baignades".
4. Les replantations suite à l'incendie de juillet 2020 avec 90% des plants en bonne santé.
5. Les actions de la municipalité pour accompagner les Mandréens durant la crise de la covid 19 (le portage des repas, des courses, des médicaments, la confection de 6200 masques, l'assistance téléphonique...).
6. La mise à disposition d'une boîte à idées, prélude au projet de « Consultation Citoyenne » dont vous découvrirez les détails dans peu de temps.

Nous espérons que cette année encore, ces échanges vous auront satisfaits. Nous serons de nouveau présents en 2021 avec la participation active de tous les services de la mairie qui ont encore fortement contribué au succès du stand « Info Mairie ».

Annie **ESPOSITO**

1ère adjointe au Maire

chargée des Affaires financières et budgétaires et de la Gestion du personnel





# EMPLOI

## NOVENA recrute...

Nous recherchons, tout au long de l'année, des personnes avec une vocation humaine pour des postes d'aide à domicile et des postes d'auxiliaire de vie au sein de notre structure.



Nous proposons des CDI entre 25 h et 30 h évolutifs vers des temps pleins. Nos interventions sont du lundi au samedi, y compris les jours fériés mais également le dimanche pour les personnes dépendantes. Notre secteur géographique d'intervention est : Saint-Mandrier, La Seyne, Six-Fours, Sanary puis le secteur de Toulon Ouest et Ollioules.

Le permis avec véhicule est important pour mener à bien vos missions mais nous étudions toutes les candidatures.

Les tâches au quotidien d'une **aide à domicile** sont : l'entretien du cadre de vie et du linge, l'accompagnement pour les courses, l'aide à la préparation des repas.

Les tâches au quotidien d'un **auxiliaire de vie sociale** sont : l'accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever, aide au repas, aide au coucher, transfert lit-fauteuil), l'entretien du cadre de vie et du linge, courses, préparation des repas, aide administrative, aide à l'organisation des RDV médicaux, proposition des activités pour le maintien du lien social mais aussi les fonctions cognitives et sensorielles.

**Vous souhaitez candidater :** Contacter Votre BME - bureau municipal de l'emploi à Saint-Mandrier au 04 94 11 51 61

## LA NATURE EN FÊTE

NETTOYONS LA NATURE  
COLLECTE URBAINE DE DECHETS  
DEPUIS CHEZ VOUS, JUSQU'À LA PLAGE...  
EN MATINÉE - PLAGE SAINTE ASILE DE 9H À 11H  
L'APRÈS-MIDI - PLAGE DE LA COUDOULIÈRE DE 14 H À 16H  
Jeudi 08/10

CONCOURS PHOTO  
"LA NATURE AUX MURS DES MAISONS MANDRÉENNES"  
LES PHOTOS SONT À DÉPOSER PAR MAIL DU 7 au 11/10  
NATURE83430@VILLE-SAINTMANDRIER.FR

LES 48H DE L'AGRICULTURE URBAINE  
48H DE L'AGRICULTURE URBAINE  
TOUTE LA JOURNÉE, ANIMATIONS DIVERSES AUTOUR DE L'AGRICULTURE URBAINE AU DOMAINE DE L'ERMITAGE  
STANDS (TROCS DE SEMENCES, NOURRIR LES OISEAUX, APICULTURE, CULTURE EN BAC, COMPOSTAGE, JARDINS PARTAGÉS, POULAILLER...) ET PIQUE NIQUE LIBRE.  
FÊTE DE LA COUCOURDE ORGANISÉE PAR LA MANDRÉANE -10 H  
Dimanche 11/10

Conservatoire du littoral, DOMAINE DE L'ERMITAGE, Mandréane, VEOLIA, Sittomat, Presque de charme

Hôtel de Ville, Place des Résistants, 83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER, 04 94 11 51 60, www.ville-saintmandrier.fr, Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

## La recette de L'ERMITAGE



### Risotto à la courge butternut (doux beurre)

Pour 4 personnes, préparation 50 mn, facile

- 500 g de courge butternut de l'Ermitage
- 1,2 l de bouillon cube
- 15 cl de vin blanc
- 350 g de riz rond
- 60 g de parmesan râpé
- 60 g de beurre
- 1 oignon de l'Ermitage
- 1 dose de safran, sel, poivre

Épluchez et lavez la courge, coupez en petits dés, émincez l'oignon finement.

Faites fondre 30 g de beurre dans une cocotte, ajoutez-y l'oignon émincé. Versez-y le riz puis remuez pendant une minute.

Arrosez de vin blanc. Laissez chauffer pour que le vin s'évapore. Ajoutez également les petits dés de courge. Salez et poivrez. Mélangez rigoureusement.

Mouillez le riz avec le bouillon chaud, en vous servant d'une louche. Ajoutez le bouillon petit à petit, après absorption de la louche précédente.

Laissez cuire pendant 35 mn. Une fois que votre riz est cuit, incorporez le beurre restant, le safran et le parmesan.

Ôtez la préparation du feu puis laissez reposer à couvert pendant 5 mn. Servez aussitôt dans un plat de service accompagné d'un poisson blanc ou d'une volaille.

Bon appétit.



## Le mot de l'opposition

### Bétonnisation du littoral : vérité avant l'isthme, mensonge au-delà

La nouvelle Maire de La Seyne-sur-Mer, que Monsieur Vincent aura du mal à qualifier d'écolo-bobo, a décidé d'annuler le permis de construire d'un projet de près de 150 logements dont 30% de sociaux sur le site de Coste Chaude. Elle justifie cette décision dans « Le Seynois » par « un foncier agricole de plus en plus réduit, des espèces rares à protéger, une imperméabilisation croissante des sols, et l'étranglement des réseaux routiers desservant le site ». La crise du COVID-19 a encore augmenté la nécessité de préserver la vocation agricole de ce site : « nous devons retrouver les circuits courts de production, avec une vente directe sur place ».

Ce sont les mêmes constats et objectifs qui justifient notre soutien à l'annulation du projet de construction de 250 logements au Pin Rolland, avec en plus un risque important d'inondation et de submersion marine, ainsi que le reclassement des espaces agricoles des Serres Garrone. La majorité municipale continue pour sa part à soutenir sans réserve ce projet et à nier le problème d'artificialisation des espaces naturels et agricoles.

L'urbanisation excessive et ses conséquences sont pourtant bien reconnues par Nathalie Bicaïs, Vice-Présidente dans la même majorité que Monsieur Vincent à la Métropole : « On est en train de bétonner notre littoral. Il faut reprendre la main et évaluer les besoins en équipements générés par l'arrivée de nouveaux habitants (...) Il y a une contradiction entre la loi SRU, ses quotas de logements sociaux et le besoin, pressant, de préserver la biodiversité et les espaces remarquables boisés sur notre littoral. »

Pour cela, « Tous les dossiers d'urbanisation vont être réévalués » et « des modifications seront apportées au PLU (Plan Local d'Urbanisme) ». Elle appelle à un « positionnement commun au sein du PLU intercommunal » et que « les 12 villes de la Métropole y travaillent avec le nouveau préfet du Var ».

Nous espérons que cet appel sera entendu par Monsieur Vincent et qu'il participera à ce mouvement de prise de conscience générale que la préservation de notre littoral et de nos espaces naturels ainsi que la reconquête des espaces agricoles sont plus importants pour notre avenir et celui de nos enfants que la construction de nouveaux complexes immobiliers, surtout dans une ville comme Saint Mandrier qui perd des habitants depuis des années et qui a le taux de résidence secondaire le plus élevé de la Métropole.

**Les élus de la Vague Mandréenne** : Pierre Calmet, Denis Clave, Philippe Dézéraud, Jean-Ronan Le Pen, Nolwenn Montagny

## SOYONS SÉRIEUX !

Comment peut-on comparer nos deux communes !

La ville de La Seyne, qui depuis plus d'un demi-siècle a construit des groupes d'immeubles sur l'ensemble de son territoire, dont certains sont qualifiés de ghettos, compte 19% de logements sociaux. Je comprends que, sa commune étant proche de l'objectif de quota de logements sociaux, Mme le Maire puisse décider de faire une pause sur deux projets de construction. Un sur un terrain boisé remarquable à Coste Chaude, l'autre en bord de mer sur un terrain pollué à Bois Sacré.

Notre commune, quant à elle, est à 6,7 % de logement sociaux. Elle prévoit des constructions sur des terrains qui ont toujours été constructibles dans les documents d'urbanisme antérieurs et dont la constructibilité a été confirmée par des décisions de justice.

Faut-il rappeler que la loi SRU de 2000 nous obligeait à posséder un parc de 20% de logements sociaux et que la loi Duflot de 2012 a surenchéri en portant ce chiffre à 25 % pour 2025 ? D'ailleurs, les bobos écolos de l'opposition et leurs amis ayatollahs devraient se remémorer que Mme Cécile Duflot, alors ministre, n'était autre que la secrétaire nationale des partis politiques « Ecologie, les verts » puis « Europe, Ecologie, les verts ». Et, si aujourd'hui nous sommes obligés de construire autant d'immeubles, c'est bien à cause de ces lois imbéciles.

Alors, un petit rappel. Quand les communes n'atteignent pas leur quota, elles doivent payer une pénalité. Pour nous, 130 000 €/an. En cas de carence, le Préfet peut multiplier par cinq ces pénalités voire acheter et construire sur le compte du budget de la commune. Mais comment la plus petite commune du Var en superficie, dont la moitié du territoire est occupée par la Marine et qui a classé 96% de sa forêt, peut-elle avoir les mêmes contraintes que les autres communes ? J'ai écrit à ce sujet à Mme la Député, au Premier Ministre et au Président de La République. J'ai rencontré deux ministres mais notre situation n'est pas reconnue.

Dans notre PLU, nous avons souhaité limiter le nombre de constructions de logements sociaux au nombre de demandes des Mandréens. Le Préfet nous a demandé d'augmenter ce nombre et, devant notre refus, nous a déferé au tribunal administratif. Mais, dans sa grande sagesse, le juge a estimé que nous avons raison.

Allez, il est plus facile de s'opposer et d'être contre les constructions quand on vit sur un bateau dans un beau port, ou chez papa maman, quand on hérite d'une belle demeure familiale ou encore quand après une retraite méritée, on s'achète un appartement sur les hauteurs de Saint Mandrier.

Mais pour un jeune Mandréen qui débute dans la vie, pour celles ou ceux, civils ou militaires, qui travaillent sur notre commune, pour un retraité qui a trimé toute sa vie sans disposer de gros moyens financiers, pour une famille qui peine à finir ses mois, il est plus difficile de se loger.

Notre devoir c'est aussi d'être à l'écoute de tous les Mandréens et de trouver un équilibre entre un développement nécessaire et la préservation de notre patrimoine. C'est bien ce que nous avons fait depuis des années, apparemment à la satisfaction des Mandréens qui nous ont reconduits à la gestion de notre ville.

Le Maire,  
Gilles VINCENT

## ASSOCIATIONS - LOISIRS - SPORTS

### LE CCFF ET LES JEUNES de l'aide au permis

Cette année, comme depuis plusieurs années, le CCFF a accueilli des jeunes, aidés par la commune pour financer leur permis de conduire en contrepartie d'au moins 40 heures de participation à notre mission. Cela a représenté 10% du temps de patrouille à ce jour.

Cette année trois jeunes (Clémentine, Nicolas et Brice) ont signé avec nous. Ils nous ont, comme leurs prédécesseurs, apporté une aide très importante. Après une période de rodage, ils ont pu prendre toute leur place comme patrouilleur. Ils ont d'ailleurs une carte, signée au nom du préfet par le directeur du SDIS du Var, qui les autorise dans cette mission pour une durée de 5 ans. Certains de leurs prédécesseurs ont continué à patrouiller avec nous.

La présence de ces jeunes à nos côtés est très importante pour la population que nous rencontrons car voir des jeunes renforcer des équipes d'adultes, souvent de plus en plus mixtes, montre que la prévention des risques incendie est l'affaire de tous.

Nous pensons aussi que pour ces jeunes, ce contact avec des personnes de tous milieux et de tous âges, leur a montré qu'ils ont toute leur place dans notre société.

Afin que ces jeunes puissent bénéficier des formations que nous assurons en interne avant le démarrage de la saison (les 4 samedis avant le 15 juin), il est vraiment souhaitable qu'ils se fassent connaître pour la commission de fin d'année.

On peut aussi noter que cette année, Corentin, un étudiant de troisième cycle, devant faire un stage dans le monde associatif, a, dans le cadre de sa formation et possédant son permis de conduire, assuré 65 heures de patrouilles.

L'ensemble des membres du CCFF les remercie pour leur engagement.

Jean **DELESTRADE**  
Président délégué du CCFF

La commission municipale Jeunesse s'associe au CCFF pour remercier l'engagement de ces jeunes dans cette action de prévention.  
**Dépôt des dossiers de demande de Bourse au Permis en mairie pour la session exceptionnelle 2020, le 11 octobre au plus tard.**



### Danse de SALON à l'Ecole de danse

L'École de Danse de Saint-Mandrier est très heureuse d'accueillir une nouvelle enseignante au sein de son équipe.

Carine Chaudy, ancienne sportive de haut niveau en Rock acrobatique et Diplômée Maître de Danse, donnera des cours de Salsa, Bachata, Rock, Chachacha et Kizomba à compter du mois d'octobre. Cours intermédiaires de 17 h 30 à 18 h 30 et cours débutants de 18 h 30 à 19 h 30 - Jour à définir très prochainement.

Entraîneur et chorégraphe de l'équipe de France pendant 14 ans, spécialisée dans les danses Latines depuis une quinzaine d'années, Carine sera accompagnée de Eric, danseur de salon spécialisé dans les danses latines, pour vous faire partager sa passion de la danse.

**Renseignements** : 06.15.87.24.15 ou 06.24.75.44.17  
Danse.stmandrier@gmail.com



## Rentrée des classes pour la « GÉNÉRATION 1974 » le Samedi 29 Août 2020.

Sur l'idée géniale de Stéphanie G. & Karin S., nous voici de nouveau réunis, aussi enthousiastes et enjoués qu'il y a 40 ans, pour la traditionnelle photo de classe dans la cour de notre ancienne école primaire « Louis Clément ».

Ce rendez-vous, placé sous le signe des retrouvailles, du partage, des souvenirs d'enfance et d'anecdotes pour tous les participants, s'est clôturé autour d'un repas convivial dans la joie et la bonne humeur.

Merci à la municipalité de nous avoir ouvert les portes de l'école et...

À la Rentrée Prochaine !!!



Une belle initiative d'anciens élèves de notre école élémentaire « Louis Clément » qui prouvent une fois encore leur attachement à leur école et à leur village.

Merci à eux pour cette action en espérant que les générations futures prennent le relais.

Colette **DEMIERRE**

Adjointe au Maire, chargée des Affaires scolaires



## MARCHONS VERS L'ÉCOLE - 2020-2021



Les bénévoles et l'Association de protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier (APE) sont plus que jamais mobilisés pour l'opération « Marchons vers l'école » pour la période scolaire 2020-2021.

Cependant, interrompue en mars dernier à cause de la pandémie, "Marchons vers l'école" ne débutera pas au mois d'octobre 2020. Dans la continuité des mesures engagées par les pouvoirs publics pour lutter contre la COVID-19, l'APE donne priorité à la santé des enfants et des accompagnateurs.

Aussi, **le démarrage de l'opération "Marchons vers l'école" est reporté au mois de janvier 2021** afin de limiter les risques de propagation de l'épidémie de Coronavirus.

De nouvelles informations sur le calendrier de reprise des circuits vous seront communiquées en fonction de l'évolution des directives gouvernementales.

En attendant, n'oubliez pas de privilégier les déplacements à pied et à vélo qui présentent de nombreux avantages : réduction de la pollution atmosphérique, routes plus sûres et plus conviviales, diminution des



problèmes de santé liés au manque d'exercice (stress, obésité, etc.).

De nombreux pays, dont la France, ont décidé de miser sur la pratique de la marche et du vélo pour le déconfinement et pour accélérer la transition énergétique :

(<https://www.ecologie.gouv.fr/velo-et-marche>).

Le Conseil d'administration de l'APE.

## FIGURES du village de SEPTEMBRE.

Les figures du village vous ont donné rendez-vous le dimanche 13 septembre 2020 à 10 h, sous le kiosque de la place des Résistants, pour la découverte de la photographie qui mettait en lumière « Les Restaurateurs » : Titin Macario et Claudine Lévrier.

Vous pourrez retrouver leur photo durant tout un mois sous le kiosque ou sur notre page Facebook fédération cavalas.

La FEDERATION CAVALAS.

Sur la photo d'illustration vous pouvez voir les « Gymnastes volontaires » Andrée MACE et Arielle PAINDAVOINE (en couleur).



## Une dynamique « TURBO »

Après l'épisode de confinement et la période estivale, les régatiers de l'Association Nautique de Saint-Mandrier (ANSM) libèrent tous leurs chevaux en cette reprise de saison et les excellents résultats sont là !

**Rostanbar 2 - Ville de Saint-Mandrier**, skippé par Philippe Mazoyer et **Ar Wech' All** skippé par Michel Pelegrin, ont brillé fin août à la Quadra Solo - Duo. C'est une régata à rayonnement national avec un plateau de très haut niveau avec, en 2020, un double vainqueur du Figaro et un compétiteur bien connu du Vendée Globe.

Dans la foulée, Rostanbar 2 - Ville de Saint-Mandrier a remporté dans sa catégorie, le Trophée Dominique SEMAC. C'est un exploit ! Car c'est une des régates phare du « Circuit Méditerranée » de la Course au Large.

L'ANSM s'est également illustrée à **La Solitaire** organisée par la Société Nautique des Mouissèques de La Seyne. Nos coureurs ont réalisé le Grand Chelem !

Cette dynamique « turbo », pour le moins inédite, se ressent dans le Championnat de France des Clubs. Au dernier pointage, l'ANSM se place **3<sup>ème</sup> au classement des clubs varois**, derrière Saint Tropez mais devant Saint Raphaël, Sainte Maxime et Hyères !

Elle figure dans le **Top 6 de la Ligue Sud PACA** dans le sillage immédiat des deux plus grands clubs marseillais et de celui d'Antibes.

Enfin, au niveau national l'ANSM est dans le **Top 30 des 490 clubs de voiliers habitables** !

Cette belle dynamique continue à entretenir la grande reconnaissance de la Fédération Française de Voile et des instances de la Course au Large envers l'ANSM depuis maintenant 4 saisons. Après s'être faits connaître, les navigateurs mandréens sont désormais très reconnus. Cela constitue une image très positive de notre Presqu'île de Charme.

Jean-Christophe **GILLION**  
Responsable de la Section  
Régates ANSM





L'association **Forme&Santé 83430** est heureuse de vous présenter sa programmation sportive pour la saison 2020-2021.

#### MARCHE NORDIQUE :

Séances en extérieur, marche avec bâtons spécifiques, intensité modérée (endurance, coordination, équilibre musculaire)

- Les mardis de 9 h à 10 h 30
- Les vendredis de 14 h à 15 h 30

#### Cours de CROSSTRAINING :

Séances en extérieur, succession de mouvements fonctionnels, intensité modérée à élevée (cardio, force musculaire, dépassement de soi)

- Les mardis de 19 h 30 à 20 h 30
- Les jeudis de 19 h 30 à 20 h 30

Les cours sont encadrés par une éducatrice sportive diplômée, expérimentée et souriante.

Venez tester! L'association vous propose 2 séances d'essai.

Plus de renseignements, contactez Laure au 06 77 10 24 78.

## Presqu'une ÉTOILE

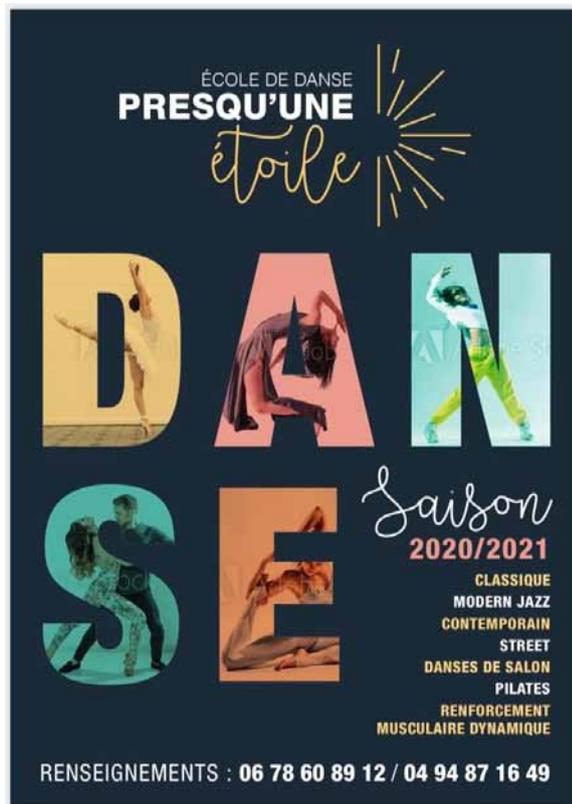
L'école de danse Presqu'une étoile créée par la plus ancienne des professeurs du village, Véronique Terzian, a cédé ses cours à Magali Calone, professeur de danse diplômé d'état.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir cette année, Jeff ainsi que Léna, qui enseignent les danses de salon. Professeurs qui ont eu une carrière internationale en tant que danseurs !

Avec la période difficile que nous avons tous vécue, nous sommes ravis de vous retrouver, en cours de classique, d'éveil, de modern jazz, de contemporain, de street ou même de renforcement musculaire et de danse de salon, sur le village ou sur le Pin Rolland.

L'école de danse Presqu'une Étoile vous souhaite une bonne rentrée et a hâte de vous retrouver pour danser dans la bienveillance, la bonne humeur et le plaisir.

A très vite,  
Artistiquement.



## C'est LA RENTREE à L'ANFEM



Ce lundi 7 septembre était programmé notre « Goûter de rentrée » pour la délégation de Saint-Mandrier et pour le Point Relai de Six-Fours.

Rendez-vous habituel pour les inscriptions, notre réunion de rentrée au square Marc Baron est surtout le moment privilégié pour accueillir les très nombreuses adhérentes et leur souhaiter une agréable année à nos côtés.

Le Bureau de l'ANFEM, ainsi que les animatrices, ont proposé à l'extérieur quelques boissons rafraîchissantes à

l'issue de la réunion de rentrée et nous remercions la municipalité de nous avoir accueillies au square Marc Baron.

L'ANFEM est une association reconnue d'utilité publique comprenant 61 délégations en France et 4 000 adhérentes.

Sa raison d'être ? Solidarité, Amitié, Entraide, pour toutes les femmes issues de la sphère de la Défense, souvent éloignées de leurs familles par les mutations professionnelles de leurs époux, et parfois isolées du fait de missions prolongées, embarquements, opérations extérieures.

Notre association s'adresse aux épouses, compagnes, veuves, filles de militaires, aux personnels civils de la Défense en activité ou à la retraite, interarmées, sans aucune distinction d'âge ni de grade et aux personnels militaires féminins en activité ou à la retraite.

Nous vous accueillons tous les jours dans nos locaux au Pôle Écoles Méditerranée pour des activités artistiques, culturelles, manuelles ou



sportives qui sont l'occasion de tisser des liens d'amitié et de solidarité dans la région.

En parallèle des activités, il est mené des opérations de collecte de fonds par la vente d'objets confectionnés également dans les ateliers pour financer l'œuvre sociale de l'ANFEM (aide financière, financement de prothèses aux blessés de guerre, etc...).

N'hésitez pas à nous contacter  
Tél : 07 83 67 18 87  
Courriel : [anfemsaintmandrier@gmail.com](mailto:anfemsaintmandrier@gmail.com)

Pour mieux nous connaître :  
Facebook : ANFEM St-Mandrier  
Site national : <https://anfem.fr/>